

Annexe à la délibération n° 04/24 du 12/02/2024 de la CCLL

Liste des Points De Livraison (PDL) de COMMUNAUTE COM LOUE LISON à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-04-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	AMPHITHEATRE	LIEU DIT PRES DES OIES	30000651347396	1/1/2026	
Electricité	ESPACE ANIMATION	LIEU DIT PRES DES OIES	30000651347284	1/1/2026	
Electricité	BORNE RECHARGE ORNANS	7 RUE EDOUARD BASTIDE	06535455760817	1/1/2026	
Electricité	BUREAUX CCLL	7 RUE EDOUARD BASTIDE	06552387808542	1/1/2026	
Electricité	EP- NAUFILOUE	99 CHE DES OIES	06535889929662	1/1/2026	
Electricité	FEUX TRICOLORES NAUFILOUE	101 RUE DU VIADUC	06514471695067	1/1/2026	
Electricité	FS ORNANS	32 rue JACQUES GERVAIS	06515484703787	1/1/2026	
Electricité	POSTE DE REFOULEMENT	chemin DES OIES	06550216991904	1/1/2026	
Electricité	ANCIENNE POSTE	3 PLACE DE LA MAIRIE	06597829230754	1/1/2026	
Electricité	CHAUFFERIE BOIS-AMANCEY	99 RUE DE LA MAIRIE	06581186590620	1/1/2026	
Electricité	GYMNASE AMANCEY	18 RUE DES ROSIERS	06562662718624	1/1/2026	
Electricité	MDS-AMANCEY	GRANDE RUE	06581331308402	1/1/2026	
Electricité	EP ZONE COMBE	99 RUE DES	06505788619024	1/1/2026	

	PARNETTE	PLANCHES			
Electricité	FS QUINGEY	4 rue DES FORGES	06506656986810	1/1/2026	
Electricité	STEP-COMBE PARNETTE	ZONE ARTISANALE	06587843610838	1/1/2026	
Electricité	EP-ZAE LA LOUIERE	Z.A. LA LOUIERE	06575832048409	1/1/2026	
Electricité	RELAIS TV	rue DU ROTE	06553690297655	1/1/2026	
Gaz naturel	.				

Note

⁽¹⁾ : Pour le recours à l'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture d'électricité verte à Haute Valeur Environnementale via un marché dédié à cet aspect. Le lot à Haute Valeur Environnementale est attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, et donc intégré dans les approvisionnements des fournisseurs. Aussi, il est exigé des fournisseurs que au moins 25% de la production des centrales soient sous gouvernance partagée (investissement citoyens ou des collectivités) ou sans soutien public, c'est-à-dire sans subvention. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier du lot à Haute Valeur Environnementale doivent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information est engageante pour le membre.

Ce type d'offre étant limitée, les points de livraison intégrés dans le lot à Haute Valeur Environnementale seront basculés dans le lot standard en cas d'infirmité.

Aussi, en dehors de l'électricité à Haute Valeur Environnementale, les membres qui le souhaitent peuvent activer une option « électricité verte standard » auprès du fournisseur avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule. Cette option leur permet de bénéficier d'une offre « verte » via le système des garanties d'origine. L'électricité verte standard est en premier niveau d'engagement pour la transition énergétique et représente un surcoût pour les consommateurs de près de 1%.

⁽²⁾ : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat de gaz naturel est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2028 et le 31/12/2030, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat d'électricité est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2026 et le 31/12/2028, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement.

⁽³⁾ : Pour le recours au biométhane :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de biométhane. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier de biométhane peuvent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information n'est pas engageante pour le membre, elle a seulement vocation à fournir un estimatif des besoins aux fournisseurs candidats aux consultations. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir du biométhane avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule des contrats dans le périmètre du fournisseur.